



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

Séance 13 juin 2024

À une séance en ajournement du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue **le 13 juin 2024** à 18h30, à la salle de l'Hôtel de Ville et à laquelle étaient présents : Madame Dany Dion, Madame Karine Roussel, Madame Stéphanie Gagnon, Monsieur Gaétan Gagnon, Monsieur Dorté Létourneau et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Ouverture de la séance à 19h18

Madame Sophie Bouchard, greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

1.1 Nomination d'une secrétaire d'assemblée

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Octroi de mandat à une nouvelle firme d'avocats

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19h18 par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

N° 24-06-121

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE la séance a lieu en l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière, madame Andrée Lessard;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une secrétaire d'assemblée pour consigner par écrit les actes de délibérations du conseil municipal;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE madame Sophie Bouchard, greffière-trésorière adjointe, soit nommée secrétaire d'assemblée pour cette séance uniquement.

N° 24-06-122

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Monsieur Gaétan Gagnon**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° de résolution

N° 24-06-123

OCTROI DE MANDAT À UNE NOUVELLE FIRME D'AVOCATS

ATTENDU QUE Me Gaston Saucier, avocat associé de la firme Robinson Sheppard Shapiro Avocats et consultant pour la municipalité de Les Escoumins, a annoncé sa retraite par courriel à madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière le 17 avril 2024;

ATTENDU QUE ce dernier indique dans ce même courriel, que la date de son départ prévu à la retraite est le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE le conseil a donné son consentement à la directrice générale et greffière-trésorière, madame Andrée Lessard, afin qu'elle puisse effectuer les démarches nécessaires pour trouver un nouveau cabinet en droit municipal qui permettra d'accompagner la municipalité en remplacement de Me Gaston Saucier;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Andrée Lessard, a approché trois différents cabinets spécialisés en droit municipal tels que :

Cain Lamarre
Tremblay Bois Avocats
Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L.

ATTENDU QU'un seul cabinet n'a pas pu répondre à la demande d'offre de services de la municipalité de Les Escoumins;

ATTENDU QU'après l'analyse des propositions reçues par les deux cabinets mentionnés ci-haut, le cabinet Cain Lamarre répond le mieux aux exigences et demeure le meilleur choix pour la municipalité de Les Escoumins;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte l'offre de services juridiques du cabinet Cain Lamarre soumise le 17 mai 2024 à madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Les Escoumins.

N° 24-06-124

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À **19 h 40** l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR : **Madame Dany Dion**
et résolu À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance. 0
Présence des citoyens : 0



André Desrosiers,
Maire

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sophie Bouchard ,

Greffière-trésorière adjointe

Je, Sophie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal